



## Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2024-07/14

Millonfosse, le 26 juillet 2024

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser sur la commune par l'entreprise DS TRAVAUX (terrassement en chaussée pour mise à niveau de bouche à clef gaz)

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les interventions,

### ARRETE

*Article 1<sup>er</sup>* : La circulation route d'Hasnon au niveau du n°41 sera limitée à 30km/h sur l'emprise du chantier **à partir du 05 août 2024 (30 jours)**.

*Article 2* : Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier, route d'Hasnon au niveau du n°41 et du n°38 **à partir du 05 août 2024 (30 jours)**.

*Article 3* : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

*Article 4* : Monsieur le Maire, Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de Lecelles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



LE MAIRE

THURU Gérald

### MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr